



*Volet : restauration de la continuité écologique*

## Restauration de la continuité écologique sur la Véore dans le centre bourg de Chabeuil

Région : Auvergne-Rhône-Alpes

Département : Drôme

Délégation : Lyon

Communes concernées : Chabeuil

Bassin versant : Véore

Interlocuteurs Agence : Franck GILBERT

## PRESENTATION DU PROJET

### MAITRE D'OUVRAGE

Valence Romans Agglo (ex SMBV Véore)

1 place Jacques Brel

26000 Valence

0475601145

### MAITRES D'ŒUVRE

NOM DU MAITRE D'ŒUVRE

CIDEE-Natura SCOP

CODE POSTAL VILLE

Numéro téléphone

### PARTENAIRES

FDPPMA 26

Commune de Chabeuil

DDT 26 – OFB 26

### CONTEXTE ET HISTORIQUE

La Véore prend naissance et sillonne sur les contreforts du Vercors, traverse la plaine agricole à l'Est de l'agglomération de Valence puis se jette dans le Rhône au Sud de la même agglomération. De tout temps l'Homme a tenté de maîtriser ce cours d'eau qui peut connaître des crues soudaines et violentes. Les dernières crues marquantes de 1968 et 1971 ont déclenché un vaste programme d'artificialisation pour tenter de maîtriser et museler la Véore. Sur le secteur en aval de Chabeuil les travaux à vocation uniquement hydraulique se sont traduits par une rectification du tracé, un calibrage général du lit et des berges, une minéralisation des berges et des endiguements conséquents. Le secteur amont de la rivière a échappé à ces lourds aménagements. Pour autant dans un objectif de stabilisation du profil en long de nombreux seuils transversaux ont été construits et ce même avant ces deux crues historiques. Si les plus récents prennent la forme de rampe rugueuse en enrochement et posent peu de problème pour la continuité écologique, les plus anciens en forme d'escaliers lisses constituent de véritables obstacles pour la faune aquatique et piscicole. Des sources jusqu'au niveau du bourg de Chabeuil on dénombre 4 ouvrages de ce type. Le premier (situé le plus en aval de ce tronçon) est celui situé dans la traversée du village (ROE13089)

### PROBLEMATIQUE ET ENJEUX

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Véore, maître d'ouvrage de l'opération aujourd'hui dissous et absorbé par Valence Romans Agglo a choisi de décroisonner la Véore progressivement de l'aval vers l'amont. L'ouvrage au centre-ville de Chabeuil est donc le premier à être rendu franchissable.

Cet ouvrage se situe donc en plein centre urbain et à proximité d'un monument classé au patrimoine historique, l'aménagement devra donc tenir compte de cette situation pour s'intégrer au mieux dans le paysage.

Le pont routier principal du centre-ville se situe à quelques dizaines de mètres en amont de l'ouvrage. L'ouvrage-seuil permet de caler le profil en long et assure la stabilité des fondations du pont.

L'ouvrage est problématique vis-à-vis du transit sédimentaire mais également pour la continuité piscicole, en particulier pour la Truite fario (espèce cible), en période de reproduction (impossibilité de rejoindre les zones de frayères situées à l'amont), mais aussi et surtout en période d'étiage : le tronçon de la Véore situé en aval du seuil est sujet à des débits très faibles voire des assèchements réguliers. Les poissons (Truite et espèces d'accompagnement) se retrouvent pris au piège au pied du seuil. La Fédération de pêche réalisait très fréquemment des pêches électriques de sauvetage piscicole au pied de ce seuil où des densités très importantes étaient observées. A noter que la Véore en amont de Chabeuil est en gestion piscicole patrimoniale depuis de très nombreuses années (pas d'opération d'alevinage ou de rempoissonnement), et qu'une étude génétique ayant été menée en 2009 (programme national GENESALM) a montré la pureté de la souche méditerranéenne présente.

De plus, les inventaires piscicoles ont montré que l'ouvrage constituait la limite physique de l'aire de répartition de certaines espèces d'accompagnement notamment le Blageon, le Vairon et le Chevaine. A noter que l'Anguille est également potentiellement présente même si elle n'a encore jamais été observée sur la Véore.

## OBJECTIFS

- Objectif 1 : rétablir la continuité écologique et piscicole. L'espèce cible est la Truite Fario (toutes classes de taille) et espèces accompagnatrices sont également concernées.
- Objectif 2 : réaliser un ouvrage le plus intégré possible.
- Objectif 3 : assurer la stabilité du pont routier

## DESCRIPTION DU PROJET

Le comité de pilotage formé pour cette opération a retenu parmi plusieurs scénarios la solution la plus proche d'un fonctionnement naturel et le plus intégré possible au paysage, le scénario « reconstitution d'un lit naturel avec un chenal préférentiel ».

Le seuil initial a une hauteur de 3 mètres et une longueur de 6 mètres, le nouvel ouvrage s'étend sur près de 45 mètres. Pour des raisons techniques et foncières l'aménagement a été réalisé en déblais (25 % vers l'amont) et en remblais (75 % vers l'aval) sur l'ancien seuil. La destruction partielle du seuil (la partie haute) a donc été réalisée sans pour autant modifier la côte du fond du lit à l'amont pour garantir la stabilité du pont.

Six seuils en enrochements libres sont réalisés pour rattraper le dénivelé et caler le profil en long du nouvel ouvrage. Un chenal préférentiel constitué de petits bassins successifs liaisonnés est façonné et serpente au travers des seuils. L'ouvrage est franchissable sur toute sa largeur en toute période et en période d'étiage seul le chenal préférentiel est en eau. L'ouvrage forme un habitat à part entière pour la faune piscicole.



*Etat initial – Etat aménagé*

## COÛT DU PROJET

- Etudes : 18 000 € TTC
- Travaux : 70 000 € TTC

## DURÉE DU PROJET

- 2 mois (juillet à septembre 2015)

## PLAN DE FINANCEMENT

- Agence de l'eau : 60%
- Région Rhône Alpes : 20 %
- Collectivités piscicoles (FDPPMA26, AAPPMA, FNPF) : 5 %
- Autofinancement : 15 %

## LES OPERATIONS

- Maitrise foncière
- Etude de scénarios
- Etudes de maitrise d'œuvre
- Travaux menés à l'avancée de l'amont vers l'aval, en rive gauche puis en rive droite avec maintien de l'écoulement en dérivation ou pompage.



## GAINS ATTENDUS POUR LES MILIEUX

### → Morphologiques

Le gain morphologique est faible puisque à l'état initial la zone en amont est comblée de très longue date et le transport solide n'est plus perturbé au droit de cet ouvrage très ancien. L'ouvrage n'est pas affaîssé, le profil en long est conservé.

La morphologie a tout de même été améliorée au droit des travaux (le tronçon concerné a aujourd'hui un profil beaucoup plus naturel).

### → Hydrauliques

La modélisation hydraulique montre que bien que le lit soit remblayé à l'aval du seuil (élévation de la cote du fond) le fait d'avoir une pente globale plus importante favorise un écoulement rapide et donc une hauteur d'eau moindre. Cela permet pour les crues moyennes (temps de retour < 20 ans) des lignes d'eau inférieures en état projeté par rapport à l'existant. Pour les fortes crues l'écoulement est très similaire entre l'état initial et l'état projeté. L'étude hydraulique conclut que pour les crues où apparaissent des inondations (au-delà de la crue cinquantennale), le projet réduit légèrement les débordements à l'amont du seuil (sur le parking) et n'a pas d'influence négative sur les débordements à l'aval du seuil.

### → Ecologiques

Le seuil en escalier formait un réel obstacle au déplacement de la faune piscicole. L'accès aux zones de frayères et aux zones de refuge et plus clémentes en été était impossible. La fosse du seuil formait un véritable mouvoir piscicole. L'ouvrage ne constitue plus aujourd'hui de barrière aux espèces comme le vairon ou le blageon qui ont désormais colonisé le secteur situé à l'amont. L'amélioration de la berge en rive droite de la zone de travaux facilite le passage de la faune terrestre.

## SUIVI ET EVALUATION

La Fédération Départementale de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de la Drôme constate désormais la présence en amont du seuil du Vairon du Blageon et du Chevaine, ne réalise plus de sauvetage piscicole pour la Truite fario, ne constate plus d'effet « concentration » et ne constate plus de mortalité directement liée à la présence du seuil. C'est un vrai gain en matière de fonctionnalité du milieu.

Malgré tout, la problématique quantitative perdure malheureusement sur le bassin de la Véore.

Depuis, une interdiction de pêche a été mise en place sur environ 300 mètres linéaires soit dans toute la traversée du centre village de Chabeuil, dans le but de constituer une véritable vitrine (valorisation des travaux réalisés et meilleure observation des espèces piscicoles présentes).

## CADRE REGLEMENTAIRE

- L'ouvrage ROE13089 est classé en liste 1 au titre du L.214-17 du code de l'environnement et n'était donc pas soumis à une obligation réglementaire d'aménagement pour la continuité écologique
- Le projet a fait l'objet d'une procédure de déclaration au titre de la rubrique 3150 de la nomenclature loi eau

## INTEGRATION DU PROJET DANS LA VIE DU TERRITOIRE

Cet aménagement situé au cœur du village de Chabeuil constitue une véritable vitrine pour expliquer les enjeux de restauration de la continuité écologique et continuer le décroisement de la Véore vers l'amont. Son intégration paysagère est une belle réussite.

### POINTS FORTS DU PROJET

- ➔ Point fort n°1 : Intégration paysagère
- ➔ Point fort n°2 : Choix de scénarios
- ➔ Point fort n°3 : Chantier très visible

## LES INGREDIENTS DE LA REUSSITE

- ➔ Le projet a fait l'objet d'une phase importante de concertation avec les élus et les acteurs locaux.
- ➔ De nombreux scénarios ont été étudiés et discutés.

## LES DIFFICULTES RENCONTREES

- ➔ Aménagement dans un centre urbain, accès difficiles, dérivation des eaux compliquée
- ➔ Présence d'un monument classé

## LES PERSPECTIVES

- ➔ Poursuivre le décroisement de la Véore vers les sources : la prise d'eau du canal du Moulin a été récemment aménagée (ROE13191), l'aménagement du seuil du pont des Faucons (ROE13272) est en projet.
- ➔ Entretien de l'ouvrage : recépage régulier de la végétation installée dans l'ouvrage et dégagement des flottants coincés dans le chenal préférentiel.

## SOURCES

- Etudes AVP
- Dossier loi sur l'eau
- Données de suivis piscicoles
- Etude GENESALM

...

Date de rédaction : 27/09/2021